*« Prénom NOM »*

**Document 1**

*« Raison sociale de l’entreprise »*

*« Adresse 1de l’entreprise »*

*« Adresse 2 de l’entreprise »*

*« Téléphone »*

*« Fax »*

*« Mail »*

à l’intention de : « *Raison sociale fournisseur »*

*« Adresse 1 du fournisseur »*

*« Adresse 2 du fournisseur »*

Objet : Demande de Fiches de Sécurité

Mes références :

SIRET : « *xxx xxx xxx xxxxx »*

N° Client : « *xxxxxxx »*

*«* *Lieu, date »*

Madame, Monsieur,

Céramiste professionnel installé à *« ville et département où se situe l’entreprise »* à l’adresse indiquée en-tête de ce courrier et client sous le numéro en référence, je fais confiance depuis de nombreuses années à la société *« raison sociale du fournisseur* » qui fait partie des fournisseurs approvisionnant mon atelier en matières premières diverses (colorants, oxydes, cire, bois etc…).

Vous n’êtes sans doute pas sans ignorer que les services déconcentrés de l’état, la DDPP en particulier effectuent depuis quelques années à présent, en suivant les indications de la DGCCRF, des contrôles de conformité et de traçabilité sur les œuvres produites par les professionnels de métiers d’art. Ces contrôles se font soit sur les lieux de commercialisations extérieurs (salons, marchés, expos) soit directement à l’atelier. Une récente directive de la commission européenne (UE) 2019 / 794 du 15 mai 2019) recommande dans différents États de l’UE dont la France, un plan de contrôle coordonné comme l’autorise l’article 53 du règlement (CE) n° 882 / 2004. Ce plan de contrôle coordonné est entré dans sa phase opérationnelle au 1er juin 2019. Tout laisse donc à penser que les contrôles vont se renforcer durant la période à venir et je tiens à me mettre en règle avec cette récente directive ainsi qu’avec celles qui sont de toute façon toujours en vigueur. Il s’agit :

* Des articles 5-1 et 5-2 de l’arrêté du 7 novembre 1985
* Des articles 15 à 17 du règlement CE n° 1935 / 2004
* Du règlement CE n° 2023 / 2006 du 22 décembre 2006,
* De l’article 16 du règlement (UE) n° 10 / 2011
* Des articles L.521-1 et L.521-10 du code de la consommation

Pour toutes ces raisons, je vous remercie de me faire parvenir par voie postale ou électronique et dans les délais les plus brefs qu’il vous sera possible de tenir, les fiches de sécurité des substances et produits que vous me fournissez. En voici la liste exhaustive :

*MATIÈRES PREMIÈRES* *1 :*

* *Xxxxxxx*
* *Xxxxx*
* *Xxx xxxx Xxxx*
* *Xxx*
* *Xxxxx*
* *Xxxxx Xxxxxx*

*MATIÈRES PREMIÈRES* *2 :*

* *Xxxxxxx*
* *Xxxxx*
* *Xxx xxxx Xxxx*

*MATIÈRES PREMIÈRES* *3 :*

* *Xxxxxxx*
* *Xxxxx*

*MATIÈRES PREMIÈRES* *4 :*

* *Xxxxxxx*

En vous remerciant par avance de la diligence que vous voudrez bien déployer pour satisfaire à ma demande, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes cordiales salutations.

*« Prénom Nom »*

*Chef d’entreprise*